

6 LES ORIENTATIONS

- SE DOTER D'UNE EXPERTISE URBANISTIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, DE PROTECTION ET DE GESTION DES SENTIERS
- OPTIMISER L'ACCÈS AUX SENTIERS NON MOTORISÉS ET AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES POUR LES RÉSIDENTS DE LA MRC
- METTRE EN VALEUR L'ASPECT IDENTITAIRE DES SENTIERS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES INFRASTRUCTURES DE PLEIN AIR AVEC LES AUTRES UTILISATIONS DU TERRITOIRE
- DÉVELOPPER UN MODÈLE DE FINANCEMENT VIABLE RELATIF À LA PLANIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ESPACES RÉCRÉATIFS
- MISER SUR LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE LA PRATIQUE DU SKI NORDIQUE DANS LES PAYS-D'EN-HAUT

LES 66 OBJECTIFS

pour consolider les liens régionaux, les pôles locaux et les sentiers de quartier sont énumérés dans le plan d'action du document intégral.

Inventoriée comme un patrimoine immatériel au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, la pratique du ski nordique est un élément fondamental de l'identité des Pays-d'en-Haut.

Comme le territoire s'est développé autour de l'industrie touristique, le ski et les autres activités de plein air sont la raison d'être de nombreux tenanciers d'hôtels, d'auberges et autres établissements qui perdurent dans les Pays-d'en-Haut.

L'histoire des lieux et de la population des Pays-d'en-Haut est ainsi marquée par le légendaire Hermann Smith Johannsen, alias Jackrabbit, qui sillonnait en ski les forêts laurentiennes. La motivation de Jackrabbit était simple : les sentiers devaient relier les villages les uns aux autres afin que les skieurs puissent toujours avoir à manger.

Toujours présents dans la structure des municipalités, les sentiers procurent encore aujourd'hui un apport exceptionnel à l'identité des résidents de la région.

De nos jours, la popularité du plein air perdure et une partie de la population est fortement attachée aux sentiers existants, ce qui se répercute par un fort achalandage de tous les réseaux, mais aussi par le grand nombre de bénévoles actifs dans le milieu et la quantité impressionnante de ressources qui y sont consacrées.

Le présent document est un résumé de la Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Le document intégral est disponible au www.lespaysdenhaut.com

POLITIQUE DE PROTECTION ET D'ACCÈS AUX SENTIERS

Résumé du document intégral



1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle QC J8B 2M3
450 229-6637

info@mrcpdh.org
lespaysdenhaut.com



La MRC des Pays-d'en-Haut c'est

737 km² | 10 municipalités | Plus de 860 km de sentiers reconnus | Plus de 350 lacs
43 000 résidents permanents | Plus de 20 000 villégiateurs | Près de 1 000 000 d'excursionnistes

POURQUOI UNE POLITIQUE DE PROTECTION ET D'ACCÈS AUX SENTIERS ?

La Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut est issue d'une démarche qui visait à garantir un accès public aux espaces naturels et récréatifs à tous les résidents de son territoire. La vision stratégique de la MRC, adoptée en 2012, stipule que son rôle est d'assurer « un cadre de vie de qualité, un milieu de vie convoité, un niveau de vie envié, le tout, dans un environnement protégé, constitué de lacs, de rivières, de forêts et de montagnes ».

La popularité grandissante des activités en nature sur le territoire des Pays-d'en-Haut s'explique par :

- le souci de santé et de bien-être de la population;
- l'histoire de la région liée au ski;
- l'intérêt envers la protection de l'environnement;
- l'augmentation du nombre de résidents.

Or, le développement urbain confronte les amateurs de plein air à une réalité, soit celle de la disparition des sentiers situés en terres privées dont certains sont utilisés depuis plus d'un demi-siècle. L'accès aux sentiers devient donc un enjeu réel pour le territoire des Pays-d'en-Haut. La rapidité du développement et de la croissance de la population dans la MRC fait en sorte qu'il y a urgence à mettre en place des solutions urbanistiques et sociales pour remédier à la situation.

La création d'une véritable politique visant la protection et l'accès aux sentiers s'est ainsi imposée.

NOTRE VISION DU PLEIN AIR

« La pratique des activités récréatives et touristiques en sentier faisant partie de l'identité même des Pays-d'en-Haut, la MRC reconnaît le bien-fondé de la pérennisation des sentiers et des infrastructures de plein air sur son territoire en tant qu'assise de saines habitudes de vie pour les résidents et visiteurs, ainsi qu'en tant que moteur attractif essentiel au maintien et au développement de l'économie de la MRC. »

UNE POLITIQUE POUR LA RECONNAISSANCE DU PASSÉ ET UNE VISION D'AVENIR

Cette démarche s'appuie sur plusieurs des seize principes du développement durable reconnus par le gouvernement du Québec. Elle vise principalement à assurer une qualité de vie et la santé aux citoyens, à protéger l'environnement et préserver la biodiversité, à contribuer au développement économique, à implanter le principe de subsidiarité, à mettre en valeur le patrimoine culturel ainsi qu'à favoriser la participation et l'engagement.

LA DÉMARCHÉ

Les orientations et objectifs de la Politique de protection et d'accès aux sentiers constituent la VISION à laquelle la population adhère. Les objectifs décrits sont issus de consensus généraux et forment un plan d'action sommaire qui permettra à la MRC, aux municipalités constituantes et aux intervenants du milieu du plein air d'amorcer un véritable chantier de pérennisation et de mise en valeur des sentiers dans les Pays-d'en-Haut. La démarche a permis de consulter les propriétaires, les gestionnaires, les usagers, des intervenants représentant diverses sphères d'activités, les membres du comité de réflexion, les administrateurs de la SOPAIR, ainsi que les directeurs généraux, les élus et les directeurs des services d'urbanisme des municipalités constituantes.

L'ensemble des objectifs issus de la démarche ont pour but d'assurer la pérennité de certains sentiers sur le territoire, d'en optimiser l'accès, d'améliorer la gestion des infrastructures récréatives sur le territoire et de définir et mettre en valeur l'aspect identitaire des sentiers.

notre identité

La SOPAIR est un organisme de consultation et de concertation qui veut assurer la conservation, la pérennité, l'accès et le développement des sentiers de plein air et autres espaces récréatifs sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

